

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION « VTF à Blainville sur Mer » AVEC LA  
COMMUNE DE BLAINVILLE SUR MER**

N° Progisem : Etude : OPE2024146

Adresse du site : Salle VTF – Blainville sur mer (50)

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public Foncier de Normandie, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000, n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014, n° 2015-979 du 31 juillet 2015, n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et par l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 ;

Vu la délibération du 29 février 2024 n° 37 du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie portant délégation au Directeur général de l'approbation des conventions d'intervention et de leurs modifications dans les conditions qu'elle fixe ;

Sous réserve de la délibération de l'assemblée délibérante de la commune de Blainville-sur-mer relative à l'approbation de la convention d'intervention ;

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2022/2026 de l'Établissement Public Foncier de Normandie approuvé par une délibération n° 2 de son conseil d'administration en date du 3 décembre 2021 ;

- Approuve la convention d'intervention citée en objet avec la commune de Blainville sur Mer, jointe en annexe à la présente décision. Etant précisé que le projet de convention d'intervention ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.
- Autorise l'engagement financier, pour la mise en œuvre de ladite convention, plafonné à 20 000 € HT pour l'étude flash.

25 OCT. 2024

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Signé le 23-10-2024



*Gilles GAL*

✓ Certified by  yosign

**L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques**

  
Corinne GOILLOT